

VŒU

Pour garantir la mixité sociale, l'accès et le maintien en logement social et pour une véritable politique de service public et universel du logement

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe des Elus Communistes et Partenaires

ADOPTE le vœu suivant :

(par 26 voix pour, 11 voix contre et 7 abstentions)

Considérant que la municipalité d'Ivry agit, au nom de la justice et de la mixité sociale, pour faire du droit au logement digne et accessible à tous, une priorité de sa politique,

Considérant qu'il appartient à l'Etat de garantir ce droit fondamental et universel au logement,

Considérant que seule une politique publique ambitieuse et déterminée, impulsant la construction et la réhabilitation durable de logements sociaux est de nature à répondre aux besoins du plus grand nombre et de garantir une mixité sociale indispensable au bien vivre ensemble,

Considérant que pour garantir cet objectif, l'Etat se doit de garantir l'accès et le maintien en logement social, public et universel du plus grand nombre,

Considérant que cela implique un plafonnement juste et solidaire des ressources des locataires et des loyers accessibles,

Considérant que la politique menée par la droite au pouvoir pendant 10 ans a constitué un recul considérable en la matière, avec toutes les conséquences que vivent au quotidien des millions de personnes mal logées ou sans logement,

Considérant que la conjugaison des dispositions de la loi Molle-Boutin, durcissant les conditions d'application du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS, dit « surloyer »), facultatif depuis 1996, rendu obligatoire en 2006, et la baisse de 10% du plafond de ressources pour l'accession au logement social, conduisent à une logique d'exclusion réduisant la vocation universelle du logement public social,

Considérant que l'Etat a affirmé l'intention, par la voix de Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des territoires et du logement, de mener une politique de développement du logement social encourageant la construction et à la réhabilitation durable du parc social,

Considérant que les récentes annonces du Premier Ministre sur la hausse possible de la TVA de 7 à 10% incluant le logement social vont à l'encontre des volontés précitées,

Considérant que, lors de l'élaboration du PLH d'Ivry, l'Etat au nom de la politique du gouvernement de droite a imposé l'exemption partielle du surloyer et pour 3 années seulement sur le territoire d'Ivry, à savoir dès 2015, au lieu d'une exemption totale demandée,

Considérant que le paiement du surloyer pour les locataires des bailleurs sociaux situés sur le quartier Ivry-Port, dont 3 groupes de l'OPH d'Ivry (l'Orme aux chats, Chevaleret et 38 rue Lénine), dans le périmètre d'Ivry- Confluence et à terme l'ensemble du territoire de la commune, est de nature à mettre en cause la mixité sociale garante du bien vivre ensemble,

le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine :

- se prononce pour l'abrogation immédiate de loi Boutin et de ses dispositions contraires à une politique du logement public, notamment l'application du SLS et l'écrasement des plafonds de ressources pour accéder au parc social,
- demande au gouvernement l'application d'un taux TVA réduit à 5% pour la construction de logements sociaux et la réhabilitation du patrimoine social,
- demande au gouvernement la réévaluation urgente, en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement social, des plafonds de ressources mis en place par la loi Molle-Boutin, afin de garantir une véritable mixité sociale dans le patrimoine public, les quartiers, les villes et l'ensemble des territoires.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MARS 2013